

**Requérant-e (propriétaire)**

Société : .....  
Nom(s) : .....  
Prénom(s) : .....  
Adresse : .....  
NPA / Localité : .....  
Téléphone : .....  
Adresse e-mail : .....

**Versement de l'aide financière**

Titulaire du compte : .....  
Nom de la banque ou CCP : .....  
N° compte ou IBAN : .....

**Informations liées au bâtiment**

Type de bâtiment : .....  
Adresse : .....  
NPA / Localité : .....  
Année de construction : .....

**Informations liées aux travaux**

m<sup>2</sup> de fenêtres à changer : .....  
valeur Ug des fenêtres : .....

**Auteur du projet**

Société : .....  
Adresse : .....  
NPA / Localité : .....

**Client SED2**

Je suis approvisionnée en énergie électrique par SED2 (le service électrique de Monthey) :

oui

non

**Lieu et date** : .....

**Signature** : .....

Le-la requérant-e certifie que les données sont exactes. En signant le présent formulaire, le-la requérant-e accepte les conditions figurant dans la directive relative à l'utilisation du fonds communal pour l'efficacité énergétique, la promotion des énergies renouvelables et la préservation des ressources naturelles, ainsi que son annexe. La directive et l'annexe sont consultables sur le site web : [www.monthey.ch/durabilite](http://www.monthey.ch/durabilite).

## Conditions de subventionnement

---

Les conditions générales de subventionnement sont mentionnées dans la directive.  
Les conditions spécifiques pour cette subvention sont énumérées dans l'annexe.  
Ces deux documents sont consultables sur le site web : [www.monthey.ch/durabilite](http://www.monthey.ch/durabilite).

## Montant de l'aide

---

CHF 100.-/m<sup>2</sup> vide de maçonnerie pour du triple vitrage  
Max. CHF 3'000.- par requérant·e

## Procédure

---

### **Etape 1 : Demande de subvention**

Le-la requérant·e transmet les documents suivants par courriel ou voie postale :

- ✓ Formulaire dûment complété et signé,
- ✓ Offre détaillée du fournisseur.

SED2 traite les demandes. Le-la requérant·e reçoit la décision par courrier postal.

### **Etape 2 : Demande de versement**

Afin de recevoir le versement de la subvention, le-la requérant·e transmet les documents ci-dessous dans les 2 ans qui suivent la demande :

- ✓ Copie de la facture acquittée,
- ✓ Preuve de paiement.

### **Documents pour vous aider :**

Les services cantonaux de l'énergie et de l'environnement ont édité un petit guide « [Bien choisir ses fenêtres](#) »

La station ornithologique suisse a édité un guide et des bons exemples « [les oiseaux, le verre et la lumière dans la construction](#) » afin d'éviter que des oiseaux entrent en collision avec votre vitre.

La plateforme [francsenergie](#) vous renseigne sur toutes les subventions de votre commune.

Le canton du Valais subventionne certaines rénovations énergétiques via son « [Programme bâtiment](#) »

Le canton du Valais a rédigé un « [Catalogue pour la déduction et la répartition des frais relatifs aux immeubles](#) »